

## **A qui appartient le sport ?**

### *La construction des instruments de la puissance sportive*

Le CNOSF, produit de la fusion (1972) du Comité Olympique Français et du Comité National des Sports garde une forme originale dans le paysage sportif mondial. A l'heure des réflexions et groupes de travail sur la gouvernance du sport, son histoire, ses racines, son essence donnent à voir la richesse de ses fondements, et aussi sa diversité. L'histoire du sport révèle à maintes reprises le jeu des acteurs et des institutions tout au long du XXe siècle pour structurer des espaces légitimes. La construction du paysage sportif est un grand chantier permanent.

Peu à peu, l'édification du mouvement sportif règle la place et le statut des uns et des autres, régi par les règles internationales en la matière, puis par la législation, les hiérarchise en quelques sortes, en plaçant à notre sens les fédérations affinitaires et multi-sport dans un sous-espace.

### *La montée en puissance de la légitimité des fédérations délégataires unisports olympiques*

La délégation de mission de service public confiée aux fédérations par l'ordonnance du 28 août 1945 et l'octroi de monopole qui en découle confortent fermement la légitimité des fédérations unisports, éléments nécessaires à la reconnaissance d'institutions dépositaires des règles et des techniques de chaque sport, et c'est normal. Du coup, dans les représentations communes, les fédérations unisport se sont imposées non seulement comme légitimes, mais aussi crédibles, sérieuses, fiables. Mais cette construction de représentations participe de l'hégémonie des fédérations unisports bien au-delà des prérogatives de la délégation initiale. On ne recherche plus forcément les motifs et la manière retenue qui ont présidé à la construction de ces représentations, ni plus à réinterroger le périmètre de ces prérogatives. Faut-il rappeler que l'édification du mouvement sportif et la montée de telle ou telle légitimité est le produit d'une construction historique faite de jeux d'acteurs, d'hommes, de femmes et d'institutions ? Et que l'ordre établi n'est que le résultat de cette construction historique, d'objets « petitement construits » (Expression empruntée à Michel Offerlé) qui participent à la reconnaissance de telle ou telle légitimité et la renforce.

### *L'ambivalence des fédérations faisant du sport un moyen et pas une fin en soi*

Ainsi, depuis des dizaines d'années, beaucoup d'acteurs ont ressenti un manque de reconnaissance dans ce comité olympique, créant années après années des espaces de paroles et/ou d'actions (Assises Nationales du Sport, Groupe des 20, universités d'été)... pour exprimer un point de vue plus large, où les identités et affinités qui constituent, quoi qu'on en pense, notre monde social, peuvent exister et participer collectivement au projet du sport dans la société. Force est de constater que les fédérations qui fondent leurs actions sur un projet éducatif où l'intérêt général prime ont réussi à faire reconnaître leur savoir-faire, leur efficacité. Regroupées sous l'horizon, elles peinent toutefois à faire entendre leur voix minoritaire.

### *L'incapacité à entreprendre une reconsidération de l'ordre établi*

Le sport déborde aujourd'hui largement le monde fédéral, pourquoi le comité olympique qui nous est cher n'appréhende-t-il pas plus largement ce champ en inventant un mode de gouvernance pluriel, autant qu'il lui serait possible? Pourquoi ne s'autorise-t-on pas davantage à voir, considérer et encourager toutes les initiatives qui favorisent le sport, l'activité physique, les jeux, et même

simplement le fait d'être physiquement actif ? Pourquoi rester sclérosé sur un modèle dépassé, se recroquevillant sur des prérogatives confuses, ce qui risque à terme d'assécher l'institution faitière. Si le CNOSF devait représenter tout le sport en France, comment ne se donne-t-il pas les moyens de l'appréhender plus largement, en mettant en synergie toutes les dynamiques sans y voir des atteintes à son modèle hégémonique ; Au contraire, beaucoup sont dans une démarche volontaire, notre but commun n'est-il pas qu'il y ait toujours plus de sportifs en France ?

### *La réforme impossible*

Un peu à l'image de la corporation des taxis, le mouvement sportif s'accroche à ses prérogatives et espérant catalyser l'ensemble des initiatives en matière de sport sous son chef, avec jalousie. Une sorte de pré-carré qui ne daigne pas s'ouvrir à tout notre monde. Qu'on le veuille ou non, les initiatives des gens du monde perceront, quelles que soient les barrières symboliques ou réelles qui sont dressées, parce que ces initiatives s'enracinent dans des réalités de notre temps, parce qu'elles ont du sens dans notre temps. Allons nous rester crispés sur le bastion historique qui peine à contenir ces initiatives, pire qui limite la capacité d'innovation, la créativité en matière d'adhésion aux pratiques physiques. A l'heure où il s'agirait d'augmenter le nombre de pratiquants de plusieurs millions, que faisons-nous ? Mais à qui appartient le sport ? Quelles réflexions et inflexions sommes-nous en mesure d'enclencher pour réellement accepter ces mutations, les intégrer à nos modes de gouvernance, oser le changement ?

### *Les contraintes héritées que d'autres n'ont pas ?*

Quand bien même certains sont conscients de cette nécessité, quelle marge de manœuvre leur donne-t-on pour libérer les énergies, inventer ces nouveaux modes de pratiques, car la pratique physique ne se limite pas aux sports institutionnalisés, les pratiques physiques et corporelles sont bigrement plus larges que les seuls sports. Certains auteurs le disent depuis longtemps. Les jeux et le plein-air ne sont ils pas les meilleurs moyens (sans contraintes de locaux, sans déplacements coûteux..) de faire retrouver au plus grand nombre cet habitus de santé, par le mouvement ? Pourquoi tout devrait passer par le canal des fédérations ? Pourquoi les fédérations unisport s'arrogeraient le droit de définir qui peut faire du sport, dans quelles conditions ? C'est intenable comme discours en l'état actuel, impossible, d'ailleurs beaucoup ne se privent pas d'inventer ces nouveaux modes de pratiques en dehors de tout, sans que cela ne gêne personne, à l'heure où les anciens bastions souffrent des contraintes en matière des responsabilités, d'autres acteurs, plus « tendance », hors du cadre institutionnel classique inventent, osent, et « peuvent » bizarrement.

Il faut briser les barrières et libérer la pratique, engager les gens dans de véritables communautés de pratiques conviviales, souples.

### *L'Olympisme au-delà des Jeux, quand la France peut montrer l'exemple*

L'article 1 de la charte olympique montre combien l'Olympisme dépasse largement les Jeux et leur organisation. Quelle visée politique au sens noble du terme contient encore le projet olympique s'il s'arrête à comptabiliser les médailles ? Quel projet de société derrière le sport ? Comment l'Olympisme peut-il rester attaché à une vision plus large que la compétition ? Quels moyens se donne-t-on pour véhiculer sa pleine dimension à l'Olympisme dans le pays même où Coubertin l'a pensé, écrit et vécu ?

C'est un cri que de vouloir participer à cette belle rénovation du mouvement sportif quand on ne se sent pas suffisamment invité à contribuer, co-construire, inventer ou simplement y être ; un souhait de participer activement à la préparation de l'héritage olympique, et faire de l'opportunité historique des Jeux de Paris, une belle aventure collective pour le plus grand nombre. Il faut cesser ce lobbying fédéral pour laisser participer le plus possible d'instances du sport bien sûr, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la santé... à cette grande ambition d'une France sportive qui ne saurait être engoncée dans des espaces étroits et égocentrés. Le mouvement sportif peut catalyser toutes les initiatives en les reconnaissant, en les encourageant, en les acceptant, en les écoutant, ainsi tout le monde aura gagné à s'ouvrir et à faire grandir l'élan de 2024

*Appel*

J'en appelle à ceux pour qui la rénovation de la gouvernance du sport en France sera signe d'ouverture, de foisonnement, de renouveau et de confiance.

Laurence Munoz

Maître de conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale, Vice présidente de la Fédération Sportive et Culturelle de France, en charge des Solidarités et Innovations